



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENAUX - Yasmine GONAY - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Gaëlle FAOU - Philippe LOMBARD - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Gérard BAKINN
Jean-Marc GRAND à Jacques DECHENAUX
Fabien MYLY à Yasmine GONAY
Nathalie CHEVALIER à Sarine VELLA
Michelle NOWAKOWSKI à Daniel SUAREZ
Sylvain GARREAU à Colette ROULLET
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	22
Procurations :	07
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/15

SOUS LE PRE – Avenant concernant l'évolution du planning de remise des ouvrages publics et les modalités de financement de la concession d'aménagement avec la SPL Isère Aménagement – 34 rue Gustave Eiffel – 38 000 GRENOBLE

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Délibération N°2023/15

Objet : SOUS LE PRE – Avenant concernant l'évolution du planning de remise des ouvrages publics et les modalités de financement de la concession d'aménagement avec la SPL Isère Aménagement – 34 rue Gustave Eiffel – 38 000 GRENOBLE

Par délibération en date du 27 juin 2016, le conseil municipal a désigné la SPL Isère Aménagement en qualité de concessionnaire d'aménagement et lui a confié, en application des dispositions des articles L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme, les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement.

Par délibération en date du 22 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé la signature d'un avenant de prolongation de la concession d'aménagement avec la SPL Isère Aménagement – 34 rue Gustave Eiffel – 38 000 GRENOBLE, portant le terme de la concession d'aménagement au 31 décembre 2026 et modifiant les conditions de participation financière de la collectivité à l'opération.

A ce jour, le planning de remise d'ouvrage a évolué compte tenu des éléments suivants :

- Les travaux d'espaces publics relatifs au premier permis d'aménager ne seront finalement finalisés qu'en 2026,
- Les travaux d'espaces publics relatifs au deuxième permis d'aménager seront finalisés en 2026.

Par conséquent,

- La totalité des espaces publics et réseaux sera remise à la Collectivité en 2026 et non en 2023 et 2025 comme prévu dans le troisième paragraphe de l'article 16.4.1 modifié par l'avenant n°1 au traité de concession,
- Les voiries relatives au premier permis d'aménager seront mises à disposition de la Collectivité à leur achèvement, condition nécessaire pour que le ramassage des ordures ménagères soit effectué par Grenoble Alpes Métropole d'ici la rétrocession à cette dernière.

Au vu de ces évolutions, il s'avère nécessaire :

- De préciser les conditions nécessaires de la mise à disposition, préalablement à la remise d'ouvrage,
- D'adapter l'échéancier des recettes du bilan d'aménagement ainsi que les modalités de financement de l'opération (rythme des remboursements des avances concédant pour remise d'ouvrages).

Vu les articles L.1531-1 et L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 12 mai 2016 du Conseil d'Administration de la SPL Isère Aménagement approuvant le projet de concession d'aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016 approuvant le projet de concession d'aménagement entre la Commune de Vif et la SPL Isère Aménagement – 34 rue Gustave Eiffel à Grenoble, relative à l'opération Sous le Pré,

Vu la concession d'aménagement pour l'opération d'aménagement « sous le pré » sur la commune de Vif notifié le 03 août 2016 par la collectivité à l'aménageur ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 novembre 2021, approuvant le projet de signature d'un avenant de prolongation de la concession d'aménagement avec la SPL Isère Aménagement – 34 rue Gustave Eiffel – 38 000 GRENOBLE ;

Vu l'avenant n°1 de prolongation de la concession d'aménagement avec la SPL Isère Aménagement – 34 rue Gustave Eiffel – 38 000 GRENOBLE signé le 02 février 2022 ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, urbanisme en date du 16 novembre 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide** :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°2 à la concession d'aménagement entre la commune de Vif et la SPL Isère Aménagement – 34 rue Gustave Eiffel à Grenoble, relative à l'opération Sous le Pré, tel que joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer les pièces de l'avenant n°2 à la concession d'aménagement relative à l'opération Sous Le Pré et toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

ANNEXE :

Projet d'avenant n°2 à la concession d'aménagement – Sous le Pré

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

Cécilia BOURGIN

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 21

Contre : 8